



MINI TOUR U10 PACA



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Calendrier du « Mini tour » U10 PACA :

Etape 1 : Golf de l'Esterel (Dept. 83) – Dimanche 8 février **REPORT le samedi 27 juin**

Etape 2 = Golf de Manville (Dept. 13) – Samedi 28 février

Etape 3 = Golf de Avignon Chateaublanc (Dept. 84) – Dimanche 12 avril

Etape 4 = Golf de La Vanade (Dept. 06) – Samedi 23 mai

Etape 5 = Golf de Valgarde (Dept. 83) – Samedi 4 juillet

Etape 6 = Golf de La Grande Bastide (Dept. 06) – Samedi 29 août

Etape 7 = Golf de Saint Donat - Trophée Jeunes Golfeurs (sur invitation) – Dimanche 20 septembre

Etape 8 = Golf de Aix Marseille (Dept. 13) – Samedi 26 septembre

Etape 9 = Golf de Digne (Dept. 04) – Mercredi 28 octobre

Finale : Golf de Terre-Blanche (9 trous) – Samedi 21 novembre sur qualification au classement général

Nombre d'inscrits par étape :

Le nombre maximum de joueurs par étape est fixé par le Comité de l'épreuve, en fonction du lieu et de la saison

Joueurs : Ouvert prioritairement aux licenciés de la Ligue Provence-Alpes Côte d'Azur

Epreuve ouverte aux joueurs à jour de leur certificat médical

Séries : U10 Garçons, U10 Filles (Nés en 2016 et après)

Liste des inscrits : Les joueurs seront retenus d'abord dans l'ordre des index à la date de la clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Récompenses : 3 premiers Brut par catégorie

Repères de jeu : U10 Garçons : préconisation ffgolf (proche des violets) / U10 Filles : préconisation ffgolf

FORME DE JEU

Score Maximum = 9 (on ramasse la balle à 8 coups) / 9 trous / 1 série Filles et 1 série Garçons (exception Trophée Jeunes Golfeurs)

Distance de jeu préconisée FFGolf : voir cahier des charges (recommandations § 3.6-6)

Classement par étape : Classement en brut par série (pas de classement mixte).

Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles de l'étape seront récompensés.

Départage en play-off sur le putting green en cas d'égalité pour la première place (pour les autres places départage RMS)

Le meilleur U9 Mixtes et U8 Mixtes seront récompensés à chaque étape.

Finale

A la suite de l'étape 9, les 9 premiers garçons du Classement et les 6 premières filles seront conviés à la finale

Classement général : sera effectué au cumul des étapes (Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles du classement général seront récompensés par une dotation). Les 8 premiers garçons et les 5 premières filles du classement d'une étape marqueront des points pour le classement général. Seuls les joueurs de la Ligue de Golf PACA peuvent marquer des points pour le classement général.

Garçons : 1^{er} = 10pts ; 2^{ème} = 8pts ; 3^{ème} = 6pts ; 4^{ème} = 5pts ; 5^{ème} = 4pts ; 6^{ème} = 3pts ; 7^{ème} = 2pts ; 8^{ème} = 1pt

Filles : 1^{ère} = 6pts ; 2^{ème} = 4pts ; 3^{ème} = 3pts ; 4^{ème} = 2pts ; 5^{ème} = 1pt

(les points de la finale seront doublés).

Qualification Trophée Jeunes Golfeurs : Les vainqueur(e)s des 4 premières étapes seront directement qualifié(e)s à la Finale du Trophée Jeunes Golfeurs qui se déroulera en septembre au golf de Saint Donat

ENGAGEMENT

Les inscriptions se font en ligne. La clôture des inscriptions = voir règlement particulier de l'épreuve
Les droits d'engagement = 25 € pour des étapes 9 trous (1 journée)

Rappel du règlement général

Epreuve non-fumeur / Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs :

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de cette compétition, les parents, et autres accompagnateurs de club ou non devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils (marcher sur les fairways et se rendre sur les départs ne sont pas autorisés).

En cas d'infraction à ces consignes, l'arbitre peut donner un avertissement officiel suivi si récidive d'une exclusion du terrain décidée par le comité.